

**Nest Fondation collective**  
**Assemblée ordinaire des délégué·es**  
**10 octobre 2022, 15h00**  
**Volkshaus Zurich**

**Procès-verbal**

Personnes présentes	Se sont annoncées dans les délais 106 personnes déléguées de 78 entreprises.
Conseil de fondation	Christoph Curtius (repr. du personnel), Jeannette Leuch (repr. de l'employeur), Dina Raewel (repr. du personnel), Beatrice Zwicky (repr. de l'employeur), Peter Beriger (repr. de l'employeur)
Direction	Thorsten Buchert, Christine Holstein, Diego Liechti
Administration de Nest	Barbara Zellweger, Caroline Schum, Christian Nagler, Daniel Spycher, Dario Gmür, Denis Berisha, Erwin Nicoletti, Gabriela Portmann, Iris von Aarburg, Laura Feldmann, Luca Senn, Marcel Will, Mario Schnyder, Noemi Zanabria-Blatter, Oliver von Atzigen, Raphael Pepe, Rebecca Meier, Ruth Schneider, Sabine Spross, Silvan Rutz, Stephan Sonderegger, Ulla Enne, Yiqun Gu, Valdrin Pacuku, Yves Portenier
Invités	Commission des retraité·es, PKRück AG, divers courtiers
Observateur des élections	M <sup>e</sup> Andreas Gnädinger, Anwaltsbüro Hubatka, Müller, Vetter
Excusé·es	Jacqueline Henn (membre du Conseil de fondation, repr. du personnel), Martin Ciocarelli (candidat au Conseil de fondation, repr. de l'employeur), divers·es client·es et courtiers

**Ordre du jour**

1. Constitution de l'Assemblée des délégué·es
  - a. Élection des scrutateurs/trices
  - b. Élection du/de la rédacteur/trice du procès-verbal
  - c. Élection des responsables du dépouillement pour les élections de renouvellement intégral
2. Adoption du procès-verbal de l'AD 2021
3. Présentation des nouveaux/nouvelles collaborateurs/trices de Nest
4. Élections de renouvellement intégral du Conseil de fondation – Procédure, vote sur place, etc.
5. Rétrospective et actualités
6. Vote consultatif concernant le Règlement des frais
7. Rapport sur les placements; conséquences de la guerre en Ukraine sur la durabilité

8. Annonce du résultat des élections et acceptation de l'élection des nouveaux membres du Conseil de fondation
9. Prise de congé des membres sortants du Conseil de fondation
10. Perspective stratégique

### **1) Constitution de l'Assemblée des délégué-es**

Jeannette Leuch, présidente du Conseil de fondation, souhaite la bienvenue aux déléguées et délégués, à la Commission des retraité-es, aux membres de la commission de placement présents, aux intervenants et intervenantes invité-es, ainsi qu'aux membres et partenaires de Nest Fondation collective.

La présidente constate que les convocations et l'ordre du jour ont été envoyés conformément aux règles en vigueur. L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

Les personnes suivantes sont proposées pour assumer des fonctions lors de l'AD:

Présidente de la séance	Jeannette Leuch
Procès-verbal	Raphael Pepe
Scrutatrices	Rebecca Meier et Noemi Zanabria
Élection des responsables du dépouillement pour les élections de renouvellement intégral:	Sabine Spross, Silvan Rutz, Yiqun Gu et Oliver von Atzigen

Le bon déroulement des élections est constaté par M<sup>e</sup> Andreas Gnädinger, Anwaltsbüro Hubatka, Müller, Vetter.

Les propositions sont approuvées à l'unanimité.

La présidente propose d'effectuer l'élection consultative (Règlement des frais) à bulletin ouvert, par levée de la carte de vote. Cette proposition est acceptée à l'unanimité et sans abstention.

La présidente demande aux déléguées et délégués de remplir leur bulletin de vote le plus vite possible afin qu'ils puissent être collectés rapidement. Elle prie les déléguées et délégués d'indiquer impérativement sur le bulletin de vote le numéro d'adhésion et au moins le nom du client affilié s'il n'est pas déjà inscrit, faute de quoi il ne sera pas possible d'attribuer les voix.

### **2) Procès-verbal de l'AD du 20 octobre 2021**

Les délégué-es approuvent le procès-verbal avec une abstention et sans demande de modification, et la présidente en remercie son auteur.

### **3) Présentation des nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs**

Comme il est de coutume, la présidente présente aux déléguées et délégués les nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs de Nest.

Estelle Rosa renforce l'équipe du site de Genève depuis mai 2022. Depuis juillet 2022, Azra Filan occupe des fonctions au sein de la comptabilité de la Fondation, et Rebecca Meier au Service clients. En août, Luca Senn a rejoint Nest en tant qu'apprenti au service informatique.

#### **4) Réélections globales du Conseil de fondation**

Thorsten Buchert déclare ouverte la procédure d'élection. Le vote s'effectue sur place, dans deux urnes séparées: une pour les représentant·es de l'employeur, et une pour les représentant·es du personnel. Pour être valide, chaque bulletin de vote doit comporter au maximum le nom de quatre candidat·es. Une fois les bulletins de vote collectés, les responsables du dépouillement se retireront avec les scrutatrices. Il est prévu de dévoiler le résultat des élections au cours de l'AD. Le procès-verbal de l'élection sera publié par la suite sur la page d'accueil du site Internet. Huit représentantes et représentants du personnel (trois candidat·es à une réélection) et dix représentant·es de l'employeur (deux candidat·es à une réélection) prennent part à l'élection.

Les scrutatrices collectent les bulletins de vote et quittent la salle en compagnie de l'observateur des élections afin de procéder au comptage des voix.

Thorsten Buchert décrit le déroulement de la recherche des candidatures. Suite aux débats animés qui ont eu lieu lors de l'AD de l'an dernier concernant le vote consultatif sur l'ajustement de l'âge maximal pour se présenter aux élections du Conseil de fondation, ce dernier a décidé de fixer l'âge maximal à 64 ans à la date du vote. Marcel Brenn et Peter Beriger ne pouvaient donc pas se présenter, du fait de leur âge, à l'élection suivante du Conseil de fondation. En outre, Stefan Dobler s'est expatrié aux États-Unis, ce qui laissait trois sièges à pourvoir au Conseil de fondation.

L'appel à candidatures a eu lieu dans les délais au cours du quatrième trimestre 2021. De nombreuses candidatures ont été présentées jusqu'à la date du 28 février 2022, ce qui a été une excellente surprise. Après un premier examen des candidatures par le service juridique, le bureau électoral a mené des entretiens avec toutes les candidates et tous les candidats afin d'aborder leur motivation, leurs qualifications, la mission et l'engagement temporel au sein du Conseil de fondation, les responsabilités, etc. Il y a eu deux désistements à la suite de ces entretiens. Sur le secteur sécurisé de la page d'accueil du site Internet, les délégué·es ont pu voir la présentation des candidat·es, avec leur portrait. En outre, il leur a été possible de rencontrer personnellement ces personnes entre 14h00 et 14h30 et/ou de leur poser des questions.

Thorsten Buchert poursuit en énumérant rapidement les missions du Conseil de fondation et décrit le concept de formation et de formation continue mis à disposition des membres du Conseil de fondation.

Les délégué·es ne posent aucune question sur ces points.

#### **5) Rétrospective et actualités**

Thorsten Buchert passe en revue les points marquants du dernier rapport de gestion. Il évoque la forte rémunération de 4,5%, le meilleur résultat des placements depuis la création de Nest Fondation collective, à savoir 11,4%, ainsi que la baisse du taux d'intérêt technique à 1,5% (auparavant 1,75%) et le chapitre sur le développement durable. Une autre nouveauté dans le rapport de gestion était la publication des salaires de la direction. Les frais de gestion de fortune (TER) ont encore diminué, tout comme les frais

d'administration. Le bon résultat des placements a permis d'atteindre un degré de couverture satisfaisant de 5%. Du fait des baisses cumulées du taux d'intérêt technique, de la rémunération des capitaux de prévoyance, des pertes en cas de retraite et des nouvelles affiliations, cette progression a été moindre que le résultat des placements ne le laissait présager.

Concernant les chiffres actuels de l'année 2023, Thorsten Buchert indique que la croissance du nombre d'assuré-es et d'entreprises se poursuit. Le degré de couverture a toutefois baissé de près de 12%, pour redescendre à 104,6%. Ce recul est imputable à la situation compliquée sur les marchés financiers. Le rendement annuel actuel est de -8,6%.

Thorsten Buchert explique les points clés de la nouvelle loi sur la protection des données qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2023. Cette loi vise à protéger la personnalité et les droits fondamentaux des personnes physiques dont des données à caractère personnel sont traitées. À cet égard, les assuré-es possèdent un droit de renseignement leur permettant de savoir si des données personnelles les concernant ont été traitées et lesquelles, dans quel but, quelle est la durée de conservation, ainsi que d'autres informations. En parallèle, les institutions de prévoyance sont soumises à des obligations: Nest Fondation collective doit, par exemple, nommer une personne préposée à la protection des données, tenir à jour un registre des activités de traitement, instaurer des règles en matière de suppression des données, et établir une procédure en cas de violation de la sécurité des données.

La nouvelle page d'accueil de Nest Fondation collective a été mise en service en décembre 2021. L'ancien site Internet était dépassé sur le plan technique et la navigation n'était pas intuitive. L'architecture du nouveau site est plus harmonieuse et conviviale, en plus de laisser davantage de place au Service Center et au développement durable.

Ensuite, Thorsten Buchert communique des informations sur l'assurance facultative que Nest propose à ses collaboratrices et collaborateurs à temps partiel. Cette assurance présente l'avantage que la déduction de coordination n'est désormais appliquée qu'une seule fois, au lieu de deux. Il en résulte que le salaire assuré est plus élevé, ce qui augmente le capital épargné et la rente annuelle en comparaison avec une solution LPP auprès de deux ou d'une caisse de pension.

Vient ensuite une explication du concept de réserve de fluctuation de valeurs. Cette réserve sert à compenser les fluctuations sur les marchés de capitaux. Le volume visé pour la réserve de fluctuation de valeurs est déterminé à partir de critères financiers et mathématiques, en prenant en compte les engagements. Pour Nest Fondation collective, elle s'élève à 17%. Si cette réserve atteint la valeur cible, des fonds libres sont constitués, qui peuvent servir à améliorer les prestations.

Thorsten Buchert montre qu'au cours des vingt dernières années, le niveau du degré de couverture est toujours resté supérieur à 100%, sauf pendant quatre ans. Après l'éclatement de la bulle Internet, la Fondation est passée en découvert pendant trois ans. La situation a été rétablie grâce à une rémunération nulle et des contributions d'assainissement. En 2008, après la crise financière, le degré de couverture est également tombé brièvement à 95%, mais s'est toutefois rapidement rétabli sans contributions d'assainissement. Nul ne peut prévoir à ce jour comment évolueront la guerre en Ukraine et la crise énergétique ni quelles seront les conséquences sur les rendements et le degré de couverture. Toutefois, la Fondation se porte bien et serait à même de gérer une aggravation de la situation.

Pour terminer, les nouvelles offres de service dédiées aux assuré-es sont présentées: d'une part, de nouveaux spécialistes (par exemple pour l'EPL) permettent d'améliorer le savoir-faire et de fournir des conseils plus précis, et d'autre part, un nouveau portail est accessible aux bénéficiaires de rentes et aux courtiers.

La prochaine Assemblée des délégué-es se tiendra le 21 septembre 2023. En outre, Nest Fondation collective fêtera ses 40 ans d'existence l'an prochain.

Le moment est venu de répondre aux questions des déléguées et délégués.

Un délégué demande si, au regard des données sur le degré de couverture actuel et des prévisions, une rémunération de 1% sera appliquée. Thorsten Buchert répond par l'affirmative. Ce délégué poursuit en demandant si la stratégie de placement est ajustée au vu du faible degré de couverture. Jeannette Leuch explique que cela n'est pas d'actualité pour le moment. Diego Liechti ajoute que le profil de risque actuel est tout à fait supportable et qu'il n'y a par conséquent pas lieu de l'ajuster. Nest Fondation collective met en œuvre un rééquilibrage fondé sur des règles, ce qui entraîne un comportement de nature plutôt anticyclique.

Un autre délégué prend la parole pour indiquer que sur l'ancienne version du site Internet, une rubrique présentait les entreprises affiliées. Cette liste pouvait pousser d'autres entreprises à vouloir s'affilier. Cette liste n'est plus présente sur la nouvelle page d'accueil. Thorsten Buchert annonce qu'il va vérifier ce point et faire parvenir une liste de ce type.

## **6) Vote consultatif concernant le Règlement des frais**

Christine Holstein présente le règlement des frais. Elle précise que ce règlement des frais ne consiste pas à renoncer aux services en principe gratuits de Nest. Il s'agit seulement de sanctionner les clients qui ne respectent pas les délais d'annonce, par exemple pour des personnes assurées en incapacité de travail. De telles omissions génèrent pour Nest beaucoup de travail supplémentaire et des coûts. Pour le reste, les calculs de rachats et de retraites ne sont payants qu'à partir du troisième calcul. Enfin, des dispositions ont été édictées pour le recouvrement, des frais n'étant perçus qu'à partir du deuxième rappel. Il est prévu que le règlement des frais entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Cette procédure repose sur le fait qu'une action rapide est essentielle pour qu'un Case Management fonctionne bien. Christine Holstein montre les statistiques correspondantes: une annonce rapide permet d'améliorer nettement les chances de réadaptation professionnelle. Il y a également une question de coûts: plus il y a de cas d'AI, plus leur gestion coûte cher et plus la prime de risque est élevée. Il est donc avantageux pour tout le monde de limiter le nombre de ces cas à un minimum.

Christine Holstein précise pour terminer qu'en cas de difficultés de paiement, il faut l'annoncer suffisamment tôt afin d'éviter des frais de rappel et de rechercher ensemble une solution.

Christine Holstein répond aux questions posées.

Une déléguée expose que le retard d'annonce d'un cas de maladie relève plutôt d'un manque de connaissance que d'un manque de volonté. Elle doute que les choses changent beaucoup avec le nouveau règlement. D'autres délégués prennent ensuite la parole et confirment ce point de vue. Christine Holstein répond qu'il y a eu des discussions avec d'autres caisses de pension qui ont déjà mis en place un système similaire. Les expériences ont été bonnes. De plus, Christine Holstein assure que l'on diffusera une information complète sur divers canaux afin de souligner encore les changements.

Une déléguée souhaite savoir quelle aide on peut apporter à un collaborateur ou à une collaboratrice, par exemple en cas de burn-out. Christine Holstein explique que le cas fait l'objet d'une discussion avec PK Rück qui décide ensuite, en interne, comment intervenir. Un Case Manager prend contact avec la personne concernée afin de proposer et d'élaborer diverses possibilités. Il s'agit là toutefois d'un processus très individuel.

À la question de savoir s'il existe des mesures de prévention, Christine Holstein répond que PK Rück a également des offres dans ce domaine. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec elle.

Un autre délégué voudrait savoir si, dans le cadre de ce processus, il n'y a pas éventuellement des problèmes de responsabilité dans la mesure où de nombreuses parties sont impliquées. Christine Holstein assure qu'il existe une bonne coordination entre Nest, PK Rück et les assureurs d'indemnités journalières en cas de maladie. Aucune tâche n'est effectuée à double.

Jeannette Leuch demande aux délégués qui veulent approuver le règlement des frais de lever leurs bulletins de vote (les bulletins blancs ont le droit de vote) et demande s'il y a des votes contre ou des abstentions.

Le règlement des frais est approuvé en vote consultatif avec deux voix contre et quatre abstentions.

## **7. Rapport sur les placements; conséquences de la guerre en Ukraine sur la durabilité (Infras)**

Beatrice Zwicky assure la première partie de la présentation. L'année de placement 2021 a été difficile, mais s'est finalement clôturée sur un résultat appréciable de +11,4%. En comparaison avec les autres caisses de pension également, ce résultat est très positif. En particulier les actions ont réalisé un rendement positif élevé, alors que les obligations ont affiché un résultat légèrement négatif. Nest Fondation collective a surpassé la plupart des indices de référence.

Diego Liechti continue la présentation en exposant les chiffres de rendement actuels pour 2022. À fin août, un rendement de -8,6% avait été réalisé. Jusqu'à présent, les résultats de Nest Fondation collective ont été inférieurs à ceux des autres caisses de pension. Cela est dû au fait que Nest n'investit pas dans les entreprises pétrolières ou gazières qui ont encaissé cette année des bénéfices très élevés. En Suisse, l'exclusion de Nestlé (qui a moins souffert que d'autres entreprises cette année-là) a aussi contribué à la baisse du rendement. Toutefois, sur le long terme, le rendement de Nest reste nettement supérieur à l'indice des caisses de pension.

Beatrice Zwicky présente ensuite des extraits du rapport sur la durabilité qui montrent les économies réalisées en matière d'intensité carbone dans le portefeuille, la trajectoire de réduction des émissions du portefeuille de Nest et depuis peu aussi une répartition des placements sur le marché privé dans le respect des objectifs de développement durable (ODD). L'approche en matière de durabilité et les rapports y relatifs sont la priorité absolue de Nest.

Enfin, Diego Liechti esquisse les perspectives des placements. Elles incluent le renforcement du rôle de précurseur en matière de durabilité des immeubles et des placements du marché privé, la restructuration des placements Insurance Linked Securities (ILS) et Private Debt, la révision de la stratégie pour les investissements en infrastructures et en private equity ainsi que le développement des activités relatives au droit de vote et à l'engagement.

Le moment est venu de répondre aux questions des déléguées et délégués.

Tout d'abord, deux questions sur les immeubles. Il s'agit de savoir comment, précisément, s'effectuent les investissements immobiliers et si la fondation détient des appartements protégés pour personnes âgées. Diego Liechti explique que la majeure partie du portefeuille est investie dans des immeubles détenus directement. Par ailleurs, une diversification est effectuée par des placements indirects via des fonds et des fondations de placement. Les appartements protégés pour personnes âgées ne constituent qu'une petite partie des investissements indirects.

Autre question: qu'en est-il exactement des placements Private Debt? Diego Liechti explique qu'il s'agit de crédits négociables et non négociables sur des entreprises de taille moyenne, émis dans le monde entier.

Une déléguée constate que la trajectoire de réduction des émissions du portefeuille de Nest était très rapide au début, mais que depuis, elle évolue plutôt parallèlement à l'indice de référence. Diego Liechti et Beatrice Zwicky expliquent que Nest ne détient, dès à présent, plus aucune compagnie pétrolière ou gazière dans son portefeuille. Du coup, une réduction de la baisse rapide des émissions est difficile, car environ 60% des actions sont déjà exclues de l'univers de placement de Nest. En revanche, il n'est pas possible que Nest affiche soudainement une intensité carbone plus élevée que celle de l'indice de référence. Malgré tout, on discute déjà en interne d'éventuelles possibilités d'obtenir de meilleurs résultats.

Les dernières questions portent sur la modification prévue de la stratégie pour les placements en private equity. Diego Liechti précise qu'il s'agit surtout d'une restructuration et d'une focalisation des placements. La structure actuelle n'est pas particulièrement efficace en raison de sa conception historique. L'objectif est de moins dépenser pour les placements. Ceci renforcera aussi le développement durable.

Jeannette Leuch passe alors la parole à Jürg Füssler d'Infras qui détaille les conséquences de la guerre en Ukraine sur le développement durable.

Il explique qu'il faut mettre en lumière trois aspects dans ce contexte: 1. Les dommages directs à l'environnement en Ukraine, 2. Les conséquences sur les marchés des produits alimentaires et 3. L'influence de la guerre sur la réalisation des objectifs net zéro et la décarbonation.

Au moyen de diverses cartes, Jürg Füssler montre la destruction colossale causée par la guerre aux équipements et infrastructures. Ces dommages sont négatifs pour le risque de pollution, en particulier de pollution de l'eau. Par ailleurs, les effets sont énormes sur la situation alimentaire globale, car la dépendance des importations de céréales ukrainiennes et russes est forte. Elle correspond à environ 30% des exportations de céréales dans le monde. En raison de la guerre, cette proportion a baissé brutalement. Avec d'autres facteurs (confinements, influence accrue du changement climatique, conflits locaux, gouvernance faible), cela mène à une hausse des prix de l'alimentation. Concernant les effets sur la décarbonation, Jürg Füssler présente tout d'abord l'énorme dépendance des exportations de gaz russe de l'UE et de la Suisse. Environ 39% resp. 47% des importations de gaz dans l'UE et en Suisse proviennent de Russie. En raison de la hausse des prix du gaz, des carburants plus indépendants et plus abordables, mais qui produisent davantage d'émissions ont été privilégiés, par exemple le charbon. Il en résulte davantage d'émissions dans l'UE par rapport aux années précédentes.

Pour résumer, Jürg Füssler retient que la guerre ralentit temporairement le développement durable, mais qu'à moyen terme, des arguments de sécurité énergétique et les opportunités économiques accélèrent le traitement rapide de technologies renouvelables et un usage plus économe de l'énergie. Pour finir, quelques idées sont présentées sur la manière dont les entreprises peuvent économiser l'énergie et ce qu'elles peuvent faire au vu de la situation en Ukraine.

Les délégué·es expriment leurs remerciements pour ces explications passionnantes par des applaudissements.

## **8) Annonce des résultats des élections de renouvellement intégral du Conseil de fondation et approbation de l'élection des nouveaux membres du Conseil de fondation**

Thorsten Buchert annonce les résultats de l'élection des membres du Conseil de fondation et désigne les suppléant·es comme représentant·es de l'employeur et du personnel. Il indique que ces résultats seront publiés sur la page d'accueil du site Internet avec indication des voies de recours. Andres Gnädinger, observateur des élections, confirme que le décompte des voix s'est effectué correctement et conformément aux règles.

Thorsten Buchert demande tour à tour à chacune des personnes élues si elle accepte son élection.

Représentant·es du personnel

Dina Raewel déclare accepter son élection et remercie les délégué·es de leur confiance.

Christoph Curtius déclare accepter son élection et remercie les délégué·es de leur confiance.

Susanne Petrone déclare accepter son élection et remercie les délégué·es de leur confiance.

Jacqueline Henn, absente, ne peut pas déclarer accepter son élection sur place. Un courrier d'acceptation de l'élection lui sera donc envoyé.

Stephan Kellenberger se place cinquième en nombre de voix remportées et est inscrit sur la liste de suppléance.

Représentant·es de l'employeur

Jeannette Leuch déclare accepter son élection et remercie les délégué·es de leur confiance.  
Beatrice Zwicky déclare accepter son élection et remercie les délégué·es de leur confiance.  
Manuela Bammert déclare accepter son élection et remercie les délégué·es de leur confiance.  
Raphael Wildi déclare accepter son élection et remercie les délégué·es de leur confiance.  
Jaqueline Seiler se place cinquième en nombre de voix remportées et est inscrite sur la liste de suppléance.

Les délégué·es répondent par des applaudissements nourris.

## **9) Prise de congé des membres sortants du Conseil de fondation**

La présidente prend congé des membres sortants du Conseil de fondation (Peter Beriger, Marcel Brenn et Stefan Dobler).

Peter Beringer remercie Nest pour les magnifiques années passées au sein de la fondation. Marcel Brenn et Stefan Dobler sont absents.

Les déléguées et délégués prennent congé des membres sortants du Conseil de fondation avec une acclamation chaleureuse.

## **10) Perspective stratégique**

Jeannette Leuch, la présidente de la Fondation, aborde le dernier point à l'ordre du jour: la perspective stratégique de Nest Fondation collective.

Elle commence par des chiffres actuariels sur Nest Fondation collective et le secteur des caisses de pension en général. Fin 2021, plus de 80% des institutions collectives ou communes étaient parvenues à constituer une réserve de fluctuation de valeurs d'au moins 75%. À cette date, Nest Fondation collective avait presque atteint le niveau de réserve de fluctuation de valeurs qu'elle visait, ce qui a constitué le point de départ de la forte rémunération de 4,5%, un taux relativement élevé en comparaison avec les autres fondations collectives. Le taux de conversion reste actuellement lui aussi au-dessus de la moyenne et s'établit à 6,1%. Toutefois, il sera abaissé pour atteindre 5,4% en 2025. Dans ce contexte, Jeannette Leuch précise que lorsque l'on veut comparer les degrés de couverture, il faut également garder en vue le taux technique. En effet, plus le taux technique est faible, plus les engagements sont élevés et, par conséquent, plus le degré de couverture est bas. Cette relation s'explique par le fait que les engagements sont escomptés avec le taux technique.

Jeannette Leuch revient ensuite sur les questions posées quelques minutes plus tôt.

À M. Mehr qui souhaitait savoir quelle est la position de Nest concernant la compensation des prestations de vieillesse du fait de l'inflation, Jeannette Leuch répond que Nest Fondation collective est en train d'élaborer un modèle de participation dont les contours pourront être présentés brièvement plus tard.

À la question posée également fort à propos par Mme Gribi sur la réduction du taux de conversion et l'absence de solution transitoire, Jeannette Leuch explique que la réduction a été décidée parce que les pertes en cas de retraite n'ont cessé de s'additionner du fait du taux de conversion élevé. En outre, dans un contexte de taux bas sur le marché des placements, ce taux de conversion élevé ne pouvait plus être atteint sur le long terme. Le Conseil de fondation a par conséquent opté pour une réduction progressive sur plusieurs années. Il n'existe pas de solution transitoire, car Nest n'a pas le pouvoir d'obliger quiconque à payer davantage pour financer une telle solution. Si Nest prenait à sa charge ce paiement, les économies sur les coûts visées par la baisse seraient perdues.

Jeannette Leuch termine ses explications en présentant les convictions pour l'orientation stratégique future. Parmi elles figurent le renforcement du rôle de précurseur en matière de développement durable et la conception de plans de prévoyance flexibles afin de pouvoir verser les meilleures rentes possible.

Les délégué·es formulent de nouvelles questions.

Mme Gribi dit connaître des caisses de pension qui proposent des solutions transitoires. Elle se demande également si d'autres réductions du taux de conversion sont prévues. Jeannette Leuch la remercie de cette précision et explique que le niveau du taux de conversion dépend par exemple de l'évolution des taux d'intérêt, du niveau de rendement espéré, des hypothèses sur l'espérance de vie, et du montant des pertes en cas de retraite. Certaines caisses de pension qui ont peu d'employeuses et employeurs peuvent proposer par exemple des solutions transitoires telles qu'une hausse des capitaux d'épargne parce que les employeurs sont d'accord avec ces solutions, c'est-à-dire que l'employeur les prend à sa charge. Des solutions individuelles relatives à l'affiliation, comme l'ajustement des plans d'épargne, sont possibles à tout moment. Il n'y a pas de changement concernant les baisses de taux de conversion communiquées. D'autres ajustements sont réalisés chaque année au sein du Conseil de fondation.

Une autre personne demande ensuite si le taux d'intérêt minimal LPP ne s'applique qu'à la partie obligatoire. Jeannette Leuch répond par l'affirmative. Un taux d'intérêt réduit pourrait être décidé dans la partie surobligatoire en cas de mesures d'assainissement.

La présidente clôt la séance à 18h00 et remercie les déléguées et délégués de leur présence et de leur intérêt pour Nest Fondation collective. Elle invite les déléguées et délégués à prendre un apéritif dans la Blauer Saal voisine.

Zurich, le 10 octobre 2022

La présidente de la séance

Le rédacteur du procès-verbal

Jeannette Leuch

Raphael Pepe